

ANIMATIONS EXTERIEURES GERES PAR C.T.T.A.

C.T.T.A., en tant qu'organisateur d'animations sur la station thermale, est aussi amené à coordonner les animations proposées par des personnes ou associations extérieures.

Dans ce cadre, il convient de délimiter les mesures barrières sanitaires communes à tous.

Chaque prestataire extérieur s'engage à signer ce protocole en amont de l'activité proposée.

Pour protéger et protéger les autres, les mesures appliquées sont :

- Le port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans lors des circulations.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée
- Distanciation physique : au minimum 1 mètre par personne, soit 4m²

Compte tenu de la nature de certains ateliers (yoga, sport, méditation, ...), le port du masque pourra être enlevé le temps de la séance, si tenté que l'espace de minimum 4m² par personne soit rigoureusement respecté. Nous invitons toutefois, autant que faire se peut, à tenir une distance d'1.5 mètre entre chaque personne

- Indication du sens de circulation. Il ne doit pas y avoir de croisement
- Si le temps le permet, ouverture des portes afin d'aérer l'établissement et d'éviter de toucher les points contact
- Affichage clair et visible des mesures barrières sanitaires
- Inscription ou confirmation des présents (traçage)
- Nettoyage puis désinfection par des produits « Covid-19 » ou javel diluée des surfaces et objets touchés

La Mairie de Capvern, propriétaire des ERP mis à disposition, a défini des jauges maximum de fréquentation avec un rapport de 4m² par personne ce qui ramène la fréquentation des salles en période de Covid à :

-  Salle polyvalente G. Wolinski : 180 personnes maximum
-  Salle d'animation G. Brassens : 50 personnes
-  Salle d'activités P. Iglésias : 12 personnes
-  Salle Sous-Mairie : 30 personnes